

Information sur les possibilités de financement et le procédé de positionnement

1- Les financements possibles

Le permis à 1 euro par jour

Le permis à 1 euro par jour consiste en un prêt à taux zéro.

Quelles sont les conditions ?

- Avoir entre 15 ans et 25 ans à la date de signature du contrat de formation, y compris lorsque le contrat prend la forme d'un avenant Document complémentaire du contrat constatant une modification, une adaptation ou un complément qui y sont apportés d'un commun accord entre les 2 parties.
- Préparer le permis B ou le permis A2 ou le permis A1. La formation du permis B peut se faire en conduite anticipée ou supervisée.
- Utiliser le prêt pour une 1re inscription à une formation au permis de conduire (formation initiale).
- En cas d'échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis, vous pouvez utiliser le prêt pour financer une formation complémentaire avant de repasser l'épreuve pratique.

Comment faire la demande ?

Vous devez vous adresser à une école de conduite disposant du label de qualité ou d'une équivalence, et ayant signé une convention type avec l'État.

Après avoir signé le contrat de formation, vous pouvez demander le prêt auprès d'un établissement financier partenaire (vos représentants légaux Personne désignée par la loi pour représenter et défendre les intérêts d'une autre personne. Par exemple, le père ou la mère d'un enfant mineur ou le dirigeant d'un organisme. font la démarche si vous êtes mineur).

- L'établissement financier peut exiger une personne caution Engagement à rembourser une dette (loyer, échéance de prêt...) à la place du débiteur si celui-ci ne la paie pas ou un co-emprunteur (cela signifie que vous empruntez avec une autre personne).
- Une fois le prêt accordé, et après le délai habituel de rétractation, le montant du prêt est versé à l'école de conduite.

Quel est le montant du prêt ?

- Formation initiale : 600 €, 800 €, 1000 € ou 1 200 €, à votre choix
- Formation complémentaire en cas d'échec à l'épreuve pratique : 300 €
- Le montant du prêt ne doit pas dépasser le montant inscrit dans le contrat de formation.
- Vous remboursez le prêt par mensualités de 30 € maximum.
- Vous pouvez bénéficier du prêt une seule fois.

Aide pour un demandeur d'emploi

•Dans le cadre de votre recherche d'un emploi, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide de France Travail (anciennement Pôle emploi) pour financer votre formation au permis de conduire (permis B).

- L'aide ne peut pas dépasser 1 200 €.
- Renseignez-vous auprès de votre agence France Travail (anciennement Pôle emploi).

Aides pour un apprenti

Quelles sont les conditions ?

- Être âgé de 18 ans ou plus
- Être apprenti (votre contrat d'apprentissage doit être en cours d'exécution)
- Préparer le permis B

Comment faire la demande ?

•Vous devez transmettre un dossier de demande au centre de formation d'apprentis (CFA) où vous êtes inscrit.

Le dossier comprend les documents suivants :

- Formulaire de demande d'aide complété et signé
- Copie recto-verso de votre carte nationale d'identité, ou de votre passeport ou de votre titre de séjour en cours de validité
- Copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins d'un an
- RIB: RIB : Relevé d'identité bancaire si vous demandez le versement de l'aide sur votre compte

Quelle est le montant de l'aide ?

- Le montant de l'aide est fixé à 500 €.
- Vous pouvez en bénéficier une seule fois.

Bourse au permis de conduire

Certaines municipalités vous aident à financer votre formation au permis de conduire en échange d'une activité à intérêt collectif. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Aides diverses locales

Certaines collectivités locales Commune, département, région, collectivité à statut particulier, collectivité d'outre-mer (ville, département, région) proposent des aides pour financer le permis de conduire.

Un téléservice permet de trouver les aides financières proches de chez vous.

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Le Fonds d'aide aux jeunes est une aide du département destinée aux jeunes âgés de 18 à 25 ans ayant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Vous pouvez vous adresser à votre mission locale.

Micro crédit

Le microcrédit personnel s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas obtenir un crédit bancaire classique en raison de faibles revenus et/ou d'une situation de précarité sociale.

Le microcrédit peut servir à financer la formation au permis de conduire.

Pour demander un microcrédit, vous devez vous adresser à un réseau d'accompagnement social.

Réserviste (garde nationale et armée)

L'aide s'adresse aux personnes engagées dans la réserve opérationnelle de la police nationale ou dans les armées.

Une participation au financement du permis de conduire B peut vous être accordée si vous répondez à toutes les conditions suivantes :

- Vous avez signé un contrat d'engagement avant l'âge de 25 ans
- Vous n'avez jamais été titulaire d'un permis de conduire B
- Vous avez effectué au moins 50 jours d'activité dans la réserve
- Vous êtes à plus de 2 ans de la fin de votre contrat d'engagement
- Vous justifiez d'une inscription dans une auto-école.
- Le montant de la participation est de 1 000 €.

Service national universel (SNU)

En tant que volontaire du service national universel (SNU), vous bénéficiez de la gratuité de la préparation au code et du remboursement de la 1re présentation au code (ETG: ETG : Épreuve théorique générale commune).

Compte personnel de formation (CPF)

- Vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour financer la préparation aux épreuves théoriques et pratiques de toutes les catégories de permis de conduire.
- Vous pouvez aussi utiliser votre CPF pour financer l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) concernant le permis B.
- Les conditions à remplir sont différentes selon le permis préparé

Aide au permis pour les personnes en situation de handicap

- Pour bénéficier d'une aide au financement du permis de conduire, renseignez-vous auprès de votre maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- Si vous avez besoin du permis de conduire pour votre projet professionnel, vous pouvez demander une aide financière à l'Agefiph: Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

2 - Le procédé de positionnement

Lorsque vous souhaitez financer votre formation à l'aide de fonds publics ou mutualisés (CPF, France Travail, FAJ, Agefiph...), un entretien préalable, effectué sur la base d'un questionnaire et d'une évaluation de départ, sera réalisé.

A l'issue, une proposition détaillée, chiffrée et un parcours de formation adapté à vos attentes vous seront proposés.



Le questionnaire de "motivations professionnelles" consultable ci-dessous



Consultation "descriptif évaluation de départ" sur site internet dans l'onglet "documents utiles"

Motivations professionnelles

Vous avez choisi de vous engager dans une formation au permis de conduire, financée par un organisme.

La formation sera tout ou partie financée par :

Indiquer l'organisme de financement: _____

Indiquer l'adresse mail de l'organisme: _____

Formation financée : (cocher la case)

Permis Catégorie B Permis Catégorie AM

Autre situation : _____

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 : L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel. Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous : Quel est le projet ? En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ?

Cas n°2 : L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel : Il facilitera votre recherche d'emploi. En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile. Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit). Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile. Autre (préciser) :

Cas n°3 : L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise. Laquelle ?

J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.

Fait à Landerneau Le ____ / ____ /20__

Titulaire Nom prénom + signature	Responsable organisme formation Nom + signature + tampon